

# AVIS *modificatif* D U M A I R E

*Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés que  
le Conseil municipal se réunira en séance extraordinaire suivie d'une séance ordinaire*

**à la mairie (salle du conseil)**

**le MERCREDI 29 novembre 2023 à 20h00**

## **ORDRE DU JOUR**

### Séance extraordinaire

1. Réduction du nombre d'adjoints
2. Création de deux postes de conseillers municipaux délégués
3. Modification des indemnités de fonctions
4. Modification de la constitution des commissions municipales
5. Modification de représentation des organismes extérieurs

### Séance ordinaire

1. Tarification et règlement du cimetière municipal
  2. Admission en non-valeur
  3. Décision modificative n°2 au budget principal communal
  4. Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public
  5. Mise à jour du tableau des emplois communaux
  6. Mise à jour du régime d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux
  7. Convention de partenariat avec le CPTS Sud Angoumois
  8. Convention avec les Serres Municipales d'Angoulême
  9. Dénomination et numérotation de la voirie communale
  10. Tableau de classement de la voirie communale
  11. Projet de construction d'une brigade fixe de la Gendarmerie Nationale
  12. Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux
  13. Création de zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses

Fait à Garat le 22 novembre 2023  
Le Maire, Hervé RAMAT

